

ense de quelque position qu'aura pu prendre le gouvernement.

Je vais proposer un léger changement dans le passage relatif aux travaux sur les canaux, dont a parlé le chef de l'Opposition. Le très honorable député se plaint du menu de carême; mais cette plainte n'est pas nouvelle. Elle a souvent été formulée lorsque lui-même était à la tête du gouvernement. On l'a encore répétée à la session dernière. Quoi qu'il en soit, il y a ceci que l'on peut dire de l'administration actuelle, c'est que lorsqu'un plat est annoncé, il est présenté, et n'est jamais enlevé avant qu'on en ait disposé. Mais le très honorable député, lui, nous a maintes fois donné un menu dont pas un seul des mets principaux n'arrivait jusqu'à nous. Quelques-uns de ses plats étaient si peu appétissants que l'Opposition avait à les bonifier, et alors le très honorable monsieur les gardait pour lui.

M. BOWELL—Est-ce comme cela qu'a été retiré le bill des assurances à la dernière session ?

M. MACKENZIE—Ce bill a été retiré à la suite de représentations de presque tout le corps des agents des compagnies anglaises.

Je suis d'accord avec l'honorable député de Kingston quand il dit qu'il est du devoir de l'Opposition de critiquer les actes d'administration de même que les mesures législatives du gouvernement, et l'honorable monsieur et ses amis se sont jusqu'à présent acquittés de ce devoir, quelle qu'ait d'ailleurs été leur manière d'agir.

Le discours d'ouverture mentionne plusieurs sujets que le gouvernement n'est pas tenu de traiter devant la Chambre, mais nous désirons être parfaitement francs, et faire à celle-ci différentes communications de manière à lui faire connaître plus ou moins les intentions et les idées du gouvernement.

Quant aux traités conclus avec les Sauvages, le très honorable député de Kingston s'est plaint, l'année dernière, que le discours d'ouverture ne mentionnait pas que le traité No. 4 avait été conclu avec les Indiens, et de plus que ce traité n'avait pas été fait sujet à la ratification du parlement. Je répondis alors qu'en traitant avec les Sauvages, il ne faut pas perdre de vue que

ces gens sont très susceptibles et n'oublient jamais rien de ce que le gouvernement s'engage à faire pour eux. On ne peut s'attendre que ces tribus nomades accepteront un traité sujet à la ratification du parlement.

Le gouvernement avait, en conséquence, adopté la ligne de conduite habituelle, et pour le justifier davantage, je pourrais ajouter qu'il n'avait fait que suivre la marche tracée par le chef de l'Opposition lorsqu'il était au pouvoir. J'espère que le très honorable monsieur ne reniera pas ses propres actes.

Sir JOHN A. MACDONALD—Je n'ai pas trouvé à redire à cela.

M. MACKENZIE—Pas aujourd'hui, mais à la dernière session.

Cette année le discours d'ouverture annonce qu'il a été conclu un nouveau traité que Son Excellence a été conseillée de ratifier. Ce traité sera présenté à la Chambre aussitôt que possible.

Il était très difficile de communiquer régulièrement et rapidement avec les commissaires chargés de la conclusion du traité avec les Sauvages, à plusieurs centaines de milles des habitations, au sujet d'affaires qui pouvaient se présenter dans le cours des négociations; la mission des commissaires était donc très délicate. Le très honorable chef de l'Opposition sait quels ont été ces commissaires, et met la plus grande confiance dans la sagesse et la discrétion de l'un d'eux. Le nouveau traité contient des dispositions que l'on ne trouve pas dans les précédents, et c'est à cela que se rapporte ce que j'ai dit. Mais, vu les circonstances, le gouvernement a cru qu'il ne serait pas sage, ni opportun, qu'il ne serait peut-être pas juste de s'opposer à la ratification du traité tel que conclu par les commissaires nommés par lui.

Quant au traité d'extradition, ce sujet est particulièrement du ressort des hommes de loi, et je ne ferai que contester la justesse de l'opinion émise par l'honorable chef de l'Opposition, qui prétend qu'il est nécessaire que le gouvernement puisse exercer quelque discrétion quand au choix des tribunaux qui auront à juger les criminels extradés de ce pays. C'est vouloir dépasser les limites de nos véritables droits, et réclamer ce qui ne devrait l'être par aucun gouvernement.